Informations Pratiques

LE DIMANCHE 20 AVRIL 2025



Départ 10 h, bourg de Mantilly (Orne)

Inscriptions à partir de cadet(e)s né(e)s en 2009, sur http://normandiecourseapied.com ou par courrier avant le 18 avril 2025 à : Tiphaine Bellenger, Le Hubert – 61350 Mantilly

TARTF: 10 €

Le jour de la course : inscriptions (12 €) et retrait des dossards à la mairie de Mantilly à partir de 8h30.

Remise des récompenses à 11 h 30 : Bouteille de Poiré et confiture pour tous les coureurs, Coupe aux 3 premiers H/F et aux premiers de chaque catégorie H/F,

Tombola avec les dossards : paniers du terroir à gagner

Plus d'informations sur http://coursedupoire.over-blog.com

Contacts: Tiphaine Bellenger 02 33 37 65 54, email: lacoursedespoiriers@sfr.fr

Suivez-nous

Dimanche 20 avril 2025 10H

11ème Course des Poiriers en fleurs

Départ et Arrivée à Mantilly (61 – Orne) Boucle de 10,2 km















Règlement

ART 1 : L'association pour la Promotion des Savoirs des Territoires (APST) organise le dimanche 20 avril 2025 une course pédestre « LA 11EME COURSE DES POIRIERS EN FLEURS ».

ART 2 : Parcours de 10,2 km en une boucle Départ et Arrivée dans le bourg de Mantilly.

Le comité d'organisation a la possibilité, pour des raisons de sécurité, de modifier le parcours au dernier moment, sans que les participants n'aient pu être avertis auparavant.

ART 3 : Conditions de participation

La course est ouverte à tous les coureurs (hommes et femmes) - licencié(e)s et non licencié(e)s né(e)s en 2009 et avant

PPS et licences sportives :

La participation est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur, soit :

- d'une **licence Athlé** Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA ne sont pas acceptées ;
- ou **pour les personnes majeures** : d'une attestation de réalisation du Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA sur pps.athle.fr, au maximum trois mois avant la date de la course. L'attestation devra être envoyée avec le présent bulletin ou téléchargée sous format JPG ou PDF sur la plateforme d'inscription avant la fin des inscriptions en liane.
- pour les personnes mineures : d'une autorisation parentale signée. Les non licenciés mineurs doivent également remplir le questionnaire de santé FFA dédié, confidentiel et qui ne doit pas être communiqué à l'organisation. Si le mineur a répondu OUI à une question, il devra présenter à l'organisation un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins de six mois au 20/04/2025. Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.
- ART 4 : Départ groupé des coureurs à 10h. Des postes de ravitaillement sont mis en place au 6ème km et après la ligne d'arrivée.
- ART 5 : En application du règlement de la CNCHS, tout accompagnateur, notamment à bicyclette ou en roller, est interdit sur le parcours, sous peine de disqualification du concurrent.

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée.

- ART 6 : Le Comité d'organisation est couvert par une assurance Responsabilité Civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement.
- ART 7 : Le jour de la course (dimanche 20 avril 2025) : accueil, inscriptions (12€) et retraits des dossards à la Mairie de Mantilly, à partir de 08 h 30. Présentation obligatoire d'une pièce d'identité.

ART 8 : Prévoir des épingles pour les dossards.

- ART 9: <u>Droit à l'image</u>: Les concurrents autorisent expressément les organisateurs à utiliser leurs images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître.
- ART 10 : Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, sans que ceux-ci puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ART 11 : Les membres du comité d'organisation sont habilités à disqualifier tout concurrent ayant un esprit anti-sportif.

Récompenses : bouteille de Poiré et confiture pour tous les coureurs, coupe aux 3 premiers H/F et aux premiers de chaque catégorie H/F, paniers du terroir à gagner par tirage au sort avec les dossards.

Bulletin d'inscription

NOM :	
PRENOM :	
Date de Naissance :	
ADRESSE :	
N° Tél. :	
Courriel:	
Cour rier .	
SEXE : H D F D	CATEGORIE :
N° de licence FFA :	
ou N° de PASS J'aime Courir :	
ou Attestation PPS de moins de 3 mois	
ou si besoin pour les mineurs : CERTIFICAT MEDICAL de moins de six	
mois au 20/04/25, avec la mention NON CONTRE INDICATION A LA	
PRATIQUE DE L'ATHLETISME EN CO	
TRATEGOL DE L'ATTRETESME EN CO	MICITION E
INSCRIPTIONS :	
10 euros par chèque accompagné du bulletin + attestation PPS ou licence	
(photocopie) ou si besoin certificat médical (pour les mineurs)	
Ordre des chèques d'inscription : APST	
Sur place le jour de la course : 12 €	
Autorization monantala abligataine i Ta	garragian (/a) Alma M
Autorisation parentale obligatoire: Je soussigné(e) Mme-M	
autorise mon fils - ma fille mineur(e)à participer à cette course à pied et je note que l'organisateur est dégagé de toute responsabilité.	
a pied et je note que l'organisateur est d	legage de toute responsabilité.
To neconneis avoir pris conneissance d	u rèclement de la course
Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la course.	
	SIGNATURE :
A RETOURNER avant le 18 avril 2025	
Tiphaine BELLENGER	<u>u</u> ,
i pridine bellerioek	

A RETOURNER avant le 18 avril 2025 à Tiphaine BELLENGER
Le Hubert
61350 Mantilly